

Nanterre, le 24 février 2020

**Le Président de l'Université Paris Nanterre**

■ Appel à candidatures pour l'élection des personnalités extérieures du CA (point n°3, article 13 des statuts de l'Université) – Assemblée électorale du 16 mars 2020 – Début de mandat : à compter de la première réunion du CA pour l'élection du. de la Président.e

L'Université Paris Nanterre renouvelle ses conseils centraux et notamment son conseil d'administration.

Le conseil d'administration comprend trente-six membres dont huit personnalités extérieures.

Vingt-huit membres ont été élus et quatre personnalités extérieures désignées (2 femmes et 2 hommes) respectivement par la région Ile de France, le département des Hauts de Seine, la commune de Nanterre et le CNRS.

Ces trente-deux membres seront convoqués à l'assemblée électorale du 16 mars 2020 qui a pour objet de désigner les quatre autres personnalités extérieures après mise en œuvre du présent appel à candidature.

• **NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CA (du point n°3, article 13 des statuts de l'université) :**

Il est procédé à un appel à candidature pour les quatre sièges de Personnalités extérieures du CA, **dont au moins une a la qualité d'ancien diplômé de l'université**, soit :

- a) une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- b) un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- c) un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- d) un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Les personnalités extérieures sont désignées avant la première réunion du Conseil d'administration convoquée pour l'élection du. de la Président.e.

Le choix final des quatre personnalités du 3° considère la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités et les organismes de recherche, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures du Conseil d'administration.

Suite au tirage au sort effectué lors de l'Assemblée électorale du lundi 24 février 2020 et afin de respecter la parité au sein des personnalités extérieures du CA, les personnalités extérieures du point n°3 de l'article 13 des statuts devront être :

La personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise	Homme
Le représentant des organisations représentatives des salariés	Homme
Le représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés	Femme
Le représentant d'un établissement d'enseignement secondaire	Femme

Le mandat des membres du Conseil d'administration court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du. de la Président.e.

Les personnalités extérieures du 3° sont élues au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Tout membre de l'assemblée électorale peut, en cas d'absence ou d'empêchement, se faire représenter par le mandataire de son choix à condition que ce dernier soit membre de l'assemblée.

## • ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le conseil d'administration exerce l'ensemble des attributions prévues par l'article L.712-3 du code de l'éducation, notamment :

- il vote le budget de l'université et approuve les comptes ;
- il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le (la) Président(e) ;
- il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- il approuve les accords et les conventions signés par le (la) Président(e) de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- il adopte le règlement intérieur de l'université ;
- il autorise le (la) Président(e) à engager toute action en justice ;
- sur proposition du (de la) Président(e) et dans le respect des priorités nationales, il vote la répartition des emplois qui lui sont alloués par les autorités de tutelles ;
- il approuve le bilan social présenté chaque année par le (la) Président(e), après avis du comité technique ;
- il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le Conseil académique.

**Les candidatures devront être envoyées au plus tard le :**

**Lundi 9 mars 2020 à 16h00**

**- Soit remises en main propre au Service des Affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Paris Nanterre (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) ;**

**- Soit envoyées par courrier à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail ([election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)) :**

**Université Paris Nanterre - Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
(Bâtiment Grappin - Bureau B706 - 7ème étage)  
200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX**

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.

Elles pourront être accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de candidature ou profession de foi (*facultatif*).

**Pour les représentants des organisations représentatives des salariés et des entreprises employant moins de cinq cents salariés, un mandat original de l'organisme devra obligatoirement être joint à la candidature pour les candidats n'ayant pas la qualité de représentant légal.**

**Pour les représentants des établissements d'enseignement secondaire, une délibération originale du conseil d'administration de l'établissement devra être obligatoirement joint à la candidature pour les candidats n'ayant pas la qualité de chef d'établissement ou de chef d'établissement adjoint.**

**Le Président de l'université  
M. Jean-François BALAUDÉ**



**ÉLECTION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CA  
(Point n°3, article 13 des statuts de l'Université)**

## **DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

**SCRUTIN du 16 MARS 2020**

**Date limite de dépôt : Lundi 09 mars 2020 à 16h00**

Ce formulaire de candidature doit être adressé dûment complété et signé,

- Soit déposé directement auprès du Service des Affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Paris Nanterre.
- Soit envoyé à l'adresse suivante, envoi doublé d'un mail (*election@liste.parisnanterre.fr*) :

**« Elections - À l'attention de Monsieur le Président »  
Service des Affaires juridiques et institutionnelles  
(Mme DE BEARN ou M. GARCIA - bureau B705/706)  
Université Paris Nanterre  
200 avenue de la République  
92001 Nanterre Cedex**

**Pièce à joindre obligatoirement** : copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire exclusivement).

Je soussigné(e) (NOM Prénom) : .....  
Demeurant : .....  
CP – Ville : .....  
Téléphone : .....  
Adresse mail : .....

Déclare être candidat(e) à l'élection des personnalités extérieures du CA, au titre de la catégorie suivante :  Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (*Homme*)  
 Représentant des organisations représentatives des salariés (*Homme*)  
 Représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés (*Femme*)  
 Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (*Femme*)

et signer cet acte de candidature en pleine connaissance des effets de droit.

Ancien diplômé de l'Université Paris Nanterre

Le cas échéant : Diplôme obtenu : ..... Année d'obtention : .....

Copie du diplôme (*recommandé*)

CV et/ou Lettre de candidature (*facultatifs*)

Mandat de l'organisation représentative des salariés, de l'établissement employant moins de cinq cents salariés ou de l'établissement d'enseignement secondaire (*obligatoire à défaut de la qualité de représentant légal*).

Fait le .....à.....

**Signature originale :**

**NB : Toute candidature arrivée hors délai sera considérée comme nulle et non avenue, et en tout état de cause, la régularité des documents de candidature relève exclusivement de la responsabilité des candidats.**

*Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : election@liste.parisnanterre.fr*